

## **Charte**

# **“Les acteurs du logement d'insertion”**

### **Attendus**

Les présidents de la Fapil, de la Fédération des PACT, de l'Unaf et leurs conseils d'administration se sont concertés pour définir leurs convergences sur le rôle et la place du logement d'insertion.

Cette réflexion doit permettre de renforcer leurs différents projets et de porter plus vigoureusement l'enjeu du développement de l'offre de logements accessibles.

Cette initiative doit permettre de peser dans le débat public et dans les négociations opérationnelles. Elle doit aussi favoriser l'organisation et les projets de développement des trois mouvements, en respectant la philosophie de chacun.

### **Publics concernés**

Les initiatives des Acteurs du logement d'insertion visent à faciliter l'accès et le maintien dans un logement décent pour des ménages nécessitant une aide. Celle-ci peut être rendue nécessaire par des difficultés économiques, sociales ou psychologiques, soit distinctement, soit de façon cumulative.

La résolution des problèmes de logement de ces ménages doit être mise en œuvre en prenant en compte la diversité des territoires et l'adaptation des solutions aux ménages.

La conviction profonde des trois organisations est de produire des solutions logement accessibles à chaque ménage en disposant d'une gestion de proximité, d'une part, et d'un appui social adapté aux besoins, d'autre part.

### **La politique publique souhaitée**

Les Acteurs du logement d'insertion demandent que l'Etat affirme et renforce son rôle d'orientation, de portage et de garant des politiques de l'habitat. L'Etat doit également rester acteur de la solidarité nationale et, à ce titre, disposer d'une force de frappe financière lui permettant un effet levier, là où la solidarité nationale l'exige.

Il doit ainsi avoir la volonté et la possibilité effective de mettre en place, dans les territoires prioritaires, des plans de cohésion sociale en lien avec les collectivités locales. Ces plans doivent intégrer le chantier de la refondation de l'hébergement, de l'accès au logement et le développement de l'offre de logement social et, éventuellement, l'accession sociale à la propriété.

L'Etat se doit d'être l'animateur des réponses concertées dans ces territoires prioritaires. Il se doit non seulement d'édicter les modalités juridiques ou réglementaires de l'exercice des services d'intérêt général par les acteurs reconnus comme tels, mais également de s'assurer de la possibilité pour ceux-ci de réaliser les missions qui leur sont confiées, tant au niveau des responsabilités qu'ils assument que des ressources qui leur sont affectées.

Les politiques publiques doivent accompagner, de façon dynamique, la mise en œuvre des SSIG<sup>(1)</sup> reconnus par la loi MLE et soumis à agrément, notamment :

- en renforçant les capacités et la sécurisation des opérateurs
- en reconnaissant les rôles et missions de la GLA<sup>(2)</sup> et de l'AGLS<sup>(3)</sup>, en y affectant les moyens financiers rendus nécessaires tant par la nature des fonctions exercées que par la prise en compte du bas niveau de loyer (base de la rémunération des organismes au titre du mandat de gestion)
- en reconnaissant les missions sociales du logement accompagné (accès et sortie du logement notamment) et en évitant de faire transférer les risques sur le montage des opérations des organismes d'insertion logeurs.

La politique publique se joue aussi au niveau de l'Europe. Son rôle en matière de garantie des droits ainsi que ses compétences en matière de questions sociales et de lutte contre l'exclusion sont à mettre à profit pour développer le logement social.

## Evolution de nos organisations

Les trois fédérations, conscientes de la nécessité de s'adapter aux nouveaux besoins, font le pari qu'en se concertant et en se coordonnant, elles renforceront leur volonté respective et leur résultat collectif. Leurs projets seront ainsi plus lisibles et plus audibles.

Les Acteurs du logement d'insertion ont la conviction de porter de nombreuses valeurs partagées et de développer pour partie des métiers communs. Ils sont fréquemment amenés à porter des propositions communes, tant techniques que politiques.

Ils possèdent un certain nombre d'adhérents communs et n'ont pas le sentiment de se trouver dans des champs de concurrence. Les structures adhérentes relèvent toutes clairement de l'économie sociale et solidaire et sont pilotées essentiellement par des acteurs de la société civile.

Les Acteurs du logement d'insertion ont fortement conscience qu'ils doivent renforcer la professionnalisation de leurs actions et trouver des champs de coopération pour être plus efficaces, tout en relevant le défi de la proximité et en favorisant le développement des initiatives locales.

## Finalité de la coopération

Les Acteurs du logement d'insertion mettent en place une "maison commune", en respectant les identités de chacun, et développent des actions communes en mutualisant des moyens. Il s'agit de promouvoir le développement d'une offre diversifiée de logements accessibles et accompagnés, destinés à des ménages ayant des difficultés d'accès et de maintien dans le logement.

## Objectifs des Acteurs du logement d'insertion

Quatre grands objectifs sont assignés :

- assurer une représentation politique du secteur en faisant "voix commune"
- développer les moyens d'une connaissance commune
- porter une réflexion stratégique sur le secteur
- professionnaliser les organisations par la reconnaissance et la qualification des métiers.

Une démarche :

- mettre en synergie des moyens humains et financiers.